



Président provisoire : M. Jorge E. ILLUECA
(Panama).

Président : M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Ouverture de la session par le chef de la délégation panaméenne

1. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'espagnol*) : Je déclare ouverte la trente-neuvième session de l'Assemblée générale.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

2. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'espagnol*) : Avant d'inviter les représentants à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation, en application de l'article 62 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, je propose, en ce troisième mardi de septembre, que nous observions la Journée internationale de la paix, proclamée par l'Assemblée dans sa résolution 36/67, du 30 novembre 1981, consacrée à la célébration et au renforcement des idéaux de paix tant au sein des nations et des peuples qu'entre ceux-ci. La paix est l'objectif primordial de l'Organisation des Nations Unies. Cependant, la paix demeure un objectif que nous poursuivons plutôt qu'une réalisation que nous devons préserver.

3. Comme la menace d'une guerre nucléaire et plusieurs conflits armés nous le rappellent, l'élimination des actes guerriers et le maintien de la paix et de la sécurité internationales sont nos tâches les plus urgentes. Les peuples du monde entier espèrent à juste titre que nous nous consacrerons, avec un élan renouvelé, à la recherche constante de la paix entre les nations et les peuples, comme l'exige la Charte des Nations Unies.

4. J'invite maintenant les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

POINT 115 DE L'ORDRE DU JOUR

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité des contributions

5. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'espagnol*) : Avant de passer au point suivant de

l'ordre du jour, j'invite, conformément à la pratique établie, l'Assemblée générale à porter son attention sur le document A/39/498, qui contient une lettre que m'a adressée le Secrétaire général dans laquelle il m'informe que deux Etats Membres sont en retard dans le paiement de leurs contributions aux dépenses de l'Organisation des Nations Unies au sens de l'article 19 de la Charte. Je me permets de rappeler aux délégations que conformément à cet article :

“Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées.”

Puis-je considérer que l'Assemblée prend note de cette information ?

Il en est ainsi décidé.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Pouvoirs des représentants à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale :

a) **Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs**

6. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'espagnol*) : L'article 28 du règlement intérieur dispose que l'Assemblée générale, au début de chaque session, nomme, sur proposition du Président, une Commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres. Par conséquent, je propose que, pour la trente-neuvième session, la Commission de vérification des pouvoirs se compose des Etats Membres suivants : Bhoutan, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Etats-Unis d'Amérique, Guinée équatoriale, Italie, Paraguay et Union des Républiques socialistes soviétiques. Puis-je considérer que les Etats que je viens de mentionner sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs ?

Il en est ainsi décidé (décision 39/301).

7. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'espagnol*) : Conformément à la pratique traditionnelle, je vais partager avec vous, en tant que Président de l'Assemblée générale à sa trente-huitième session, qui a été clôturée hier, quelques réflexions sur les travaux accomplis à ladite session et sur le rôle de l'Organisation dans le monde. Je crois pouvoir être en mesure d'offrir une opinion très personnelle puisque je suis le seul Président de l'Assemblée ayant eu l'honneur et la responsabilité d'occuper ces fonctions en même temps que celles de Chef d'Etat.

8. La session qui vient de se terminer n'a pas été aussi dramatique que certaines autres, mais elle a revêtu une importance très grande. Il convient de rappeler en particulier qu'à l'automne dernier s'est

réunie une assemblée de dirigeants mondiaux qui a été plus importante qu'à aucun autre moment. Dix-huit chefs d'Etat, deux vice-présidents, huit premiers ministres et quatre-vingt-dix-neuf ministres des affaires étrangères y ont participé, ce qui mérite l'expression de notre profonde gratitude à la Présidente du Mouvement des pays non alignés, Mme Indira Gandhi, dont l'initiative a suscité cette large participation de dirigeants et de chefs d'Etat et de gouvernement.

9. A sa trente-huitième session, l'Assemblée générale a examiné 146 points de l'ordre du jour, chiffre record sans précédent dans l'histoire de l'Organisation.

10. Bien que nous n'ayons pas négligé les questions les plus urgentes qui intéressent l'humanité, force est de constater que la plupart des problèmes examinés il y a un an demeurent. Ces problèmes, qui sont le résultat et le signe de la situation qui règne dans l'univers que nous formons, sont si complexes qu'il était impossible d'espérer qu'à sa trente-huitième session ou à toute autre session l'Assemblée pourrait faire des pas sensibles vers leur règlement. Le fait, tragique, qu'un avion civil coréen ait été abattu, le fait que M. Andrei Gromyko, ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, ait renoncé à participer au débat général, la spirale des activités belliqueuses en Amérique centrale, le massacre par des terroristes de plus de 200 Marines et de soldats français à Beyrouth, l'implantation de missiles en Europe centrale par les deux blocs de puissance et l'abandon de la table de négociations par les deux superpuissances comptent parmi les nombreux incidents qui, dès le début, ont créé une atmosphère sombre et peu favorable.

11. Nous ne devons pas et ne pouvons rechercher des résultats rapides et spectaculaires. Et même si nous nous soucions gravement de la situation, il faut accepter de partager notre temps entre des revendications et des controverses qui puisent leurs racines dans des désaccords et des différends de longue date qui n'ont pas été réglés en temps voulu et qui se trouvent encore aggravés aujourd'hui par les calamités d'un monde divisé par les rivalités, la méfiance et l'insécurité des nations, un monde qui croule sous le poids d'un immense manque d'égalité dans l'accès aux biens matériels et aux possibilités, ce qui constitue un obstacle insurmontable à l'accession par tous les peuples à une vie productive et digne.

12. J'espère qu'on ne pensera pas que mes paroles sont dictées par la déception : c'est simplement un moyen d'évaluer de façon réaliste la situation à laquelle nous avons dû faire face l'année dernière et qui malheureusement se poursuit à l'heure actuelle. Nous ne serions pas francs envers nous-mêmes si nous ne cherchions pas à établir un bilan équitable pour savoir où nous en sommes et quel chemin il nous reste à parcourir pour que les objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies deviennent une réalité.

13. J'estime que le moment est venu de se livrer à cet exercice, car nous n'avons pas seulement ouvert une nouvelle session mais nous commémorons aujourd'hui la Journée internationale de la paix. C'est une coïncidence qui nous rappelle à tous, en notre double qualité de représentant de notre nation et de personnalité internationale, que la paix nous impose des responsabilités primordiales envers chacun de nos peuples et envers tous ceux qui vivent dans le monde.

Le sentiment de fidélité véritable à l'objectif fondamental de l'Organisation des Nations Unies qui est l'élimination du fléau de la guerre, nous donnera la force nécessaire pour nous acquitter de notre principale obligation : celle que nous avons à l'égard de l'humanité.

14. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/39/1], le Secrétaire général a appelé notre attention, à très juste titre, sur le danger de voir se substituer à la gestion institutionnelle de l'Organisation des Nations Unies dans le règlement de problèmes qui sont à l'origine de sa création, le recours à la force ou à des actes indépendants. Il nous a rappelé, avec de bonnes raisons, qu'il n'y a pas d'indice montrant que des problèmes pressants comme le désarmement, la faim ou le développement économique pourraient être résolus de façon efficace par de simples efforts bilatéraux ou unilatéraux.

15. Il faut ranimer la volonté politique et rassembler nos énergies pour essayer de prendre des mesures difficiles sur le plan pratique pour régler les conflits et atténuer les tensions qui existent à l'heure actuelle. Il faut également tenir compte de cet idéal et prendre des mesures concrètes lorsqu'on examinera le programme destiné à marquer le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies l'année prochaine.

16. L'une des tâches que j'ai le plus appréciée a été celle de présider le Comité préparatoire du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Je n'ai nullement l'intention d'aller au-devant des mesures que l'Assemblée générale pourrait prendre à sa prochaine session au sujet du rapport que nous établissons, mais je dois dire que je suis très satisfait de l'intérêt très profond que les Etats Membres ont manifesté à l'égard de cette question et aussi du fait que le Comité a recommandé que soit approuvée l'inclusion à l'ordre du jour de la trente-neuvième session d'un point intitulé "Célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en 1985".

17. Il est particulièrement stimulant de voir que l'Inde, au nom des pays non alignés, a présenté un projet de résolution [voir A/39/49, par. 71] qui contient des propositions extrêmement importantes pour la célébration du quarantième anniversaire; il y est suggéré, entre autres, que le thème de cette commémoration soit : "Les Nations Unies pour un monde meilleur".

18. Je suis certain que le quarantième anniversaire sera pour nous tous une occasion utile et appréciable de renouveler notre engagement à l'égard des objectifs de la Charte des Nations Unies. Ce faisant, il faudra réfléchir attentivement à la situation mondiale et aux progrès réalisés jusqu'à présent dans l'Organisation et tirer la leçon des échecs du passé, de façon à apporter une contribution encore plus importante à l'instauration d'un monde meilleur à l'avenir.

19. Il est essentiel d'agir de la sorte alors que nous sommes au seuil de l'Année internationale de la jeunesse. C'est envers la nouvelle génération actuelle et les générations futures que nous avons pris un engagement, nous, qui occupons aujourd'hui des postes de responsabilité. Le monde de l'avenir appartiendra à ces générations, et ce que nous faisons ou ne faisons pas ici décidera en grande partie du contenu de

ce monde et de la façon dont il sera bâti. Faisons donc en sorte que les précédents que nous avons déjà créés favorisent les efforts, de façon que la justice, la paix et l'égalité règnent dans le monde.

20. Je dois aussi rejeter catégoriquement les avis pessimistes de certains observateurs — qui pourraient peut-être mieux s'informer — selon lesquels l'Organisation des Nations Unies perd de plus en plus d'importance en ce qui concerne le règlement des problèmes véritables de la communauté mondiale. Il y a d'amples preuves qui montrent que la coopération internationale, par l'intermédiaire du système des Nations Unies, encourage la possibilité de faire face aux problèmes qui dépassent les frontières nationales. Je parle, par exemple, du fléau que constituent les stupéfiants, problème critique qui s'intensifie non seulement dans les pays développés mais aussi dans les pays en développement. Nous nous préoccupons en particulier de la santé et du bien-être futurs de milliers de jeunes. C'est pourquoi le Panama s'est associé par solidarité aux présidents de la Bolivie, de la Colombie, de l'Equateur, du Nicaragua et du Venezuela pour adopter la Déclaration de Quito contre le trafic des stupéfiants, du 11 août 1984, et a demandé que, dorénavant, le commerce illicite des stupéfiants soit pénalisé en tant que crime contre l'humanité.

21. Je suis certain que l'Assemblée générale entendra l'appel contenu dans cette déclaration et prendra "des mesures législatives à l'échelon international, pour lutter efficacement contre le trafic des stupéfiants au-delà des frontières nationales et punir les coupables où qu'ils se trouvent" [A/39/407, annexe, par. 8].

22. Parmi les modalités de coopération internationale sur lesquelles on fonde les plus grands espoirs, je mentionnerai les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Nous sommes particulièrement satisfaits de voir que l'on se rapproche de l'universalité en ce qui concerne l'adhésion aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et que l'on examine de plus en plus systématiquement les violations des droits de l'homme dans toutes les parties du monde. J'en veux pour preuve la nomination, dans un nombre croissant de cas, de rapporteurs spéciaux qui étudient la situation qui existe dans différents pays en ce qui concerne les droits de l'homme. Il est important de voir que les gouvernements d'Amérique latine sont à l'avant-garde des Etats qui ont accepté de recevoir ces rapporteurs et de coopérer avec eux. Un exemple similaire est également fourni par l'importance croissante que l'on accorde, sur le plan mondial, à l'examen de certains problèmes, par exemple celui des personnes disparues et des exécutions sommaires.

23. A mon avis, il n'a jamais été aussi nécessaire que maintenant de réfléchir de façon approfondie et d'agir. En décembre dernier, lorsque la principale partie des travaux de la trente-huitième session [104^e séance] a pris fin, j'ai jugé nécessaire de me référer à l'intensification de la course aux armements nucléaires et classiques qui — comme je le craignais à l'époque et le crains toujours davantage maintenant — représente une menace à la survie de l'humanité, une menace plus grande qu'à aucun autre moment. A partir de cette même tribune, j'ai lancé un appel notamment aux Etats-Unis et à l'Union soviétique pour qu'ils mettent fin à la course effrénée aux armements et qu'ils

reviennent à la table des négociations; cet appel a été repris par la suite dans des lettres adressées aux chefs d'Etat et de gouvernement de ces deux pays. Malheureusement aucune des mesures proposées n'a été prise. La situation a continué d'empirer, le climat de tension internationale ne s'est pas dissipé et la course aux armements continue d'aller de l'avant. L'année dernière, on a dépensé plus de 750 milliards de dollars pour les armements et l'année prochaine on y consacrerait 1 000 milliards de dollars. Je voudrais, une fois de plus, demander instamment à tous les pays et gouvernements — et plus particulièrement à ces deux pays — de faire des efforts clairs et convaincants visant à prendre des mesures urgentes et significatives pour renverser le processus fatidique qui entraîne l'humanité vers l'extinction.

24. La course aux armements prend des dimensions particulièrement dangereuses dans des périodes comme celle-ci, où existent des troubles et une grande instabilité. Le conflit du Moyen-Orient, qui se prolonge depuis tant de temps et qui porte atteinte gravement à la paix et à la sécurité au-delà des confins de la région, est bien loin d'une solution viable. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/39/1], le Secrétaire général nous rappelle cette situation et nous signale l'absence notoire de mesures concrètes visant la solution pacifique du problème.

25. Je crois que nous devons décider si cette organisation peut ou non contribuer à cet effort de façon plus pratique et réaliste que ce ne fut le cas dans les débats répétitifs et les résolutions réitérées des années précédentes. Cependant, quelle que soit la voie que nous suivrons, il ne sera possible d'obtenir des résultats positifs à cet égard que si nous cherchons à satisfaire les aspirations du peuple palestinien à ses droits nationaux légitimes en tant qu'Etat indépendant et à obtenir en même temps que tous les Etats de la région puissent exister à l'intérieur de frontières nationales sûres.

26. Il y a d'autres domaines de tension qui troublent le monde. Nous déplorons tous le conflit entre l'Iraq et l'Iran, qui n'a pas encore été réglé et qui provoque d'énormes pertes en vies humaines. Le Secrétaire général a besoin du plein appui — et il le mérite — des Etats Membres dans les efforts qu'il déploie pour trouver une solution appropriée.

27. Nous n'oublions pas non plus l'île de Chypre si éprouvée, qui est victime de l'occupation étrangère. Il faut espérer que bientôt les communautés chypriotes-grecques et chypriotes-turques, utilisant les bons offices du Secrétaire général, aboutiront à l'accord nécessaire pour préserver dans l'harmonie l'indépendance, l'intégrité territoriale et le non-alignement de la nation chypriote.

28. En Afrique du Sud, nous voyons que l'opprobre de l'*apartheid* persiste, avec le prix tragique en vies humaines et le déni révoltant des droits de l'homme qu'entraîne la poursuite de cette politique raciste anachronique qu'il faut rejeter. J'ai de bonnes raisons de penser que la question de Namibie fera l'objet d'un examen approfondi par mon éminent successeur, M. Paul Lusaka, qui est l'un des plus grands spécialistes dans ce domaine, sur le plan universel.

29. En ce qui concerne la partie du monde à laquelle j'appartiens, je suis heureux et fier de pouvoir vous informer que les efforts déployés par le Groupe de

Contadora se poursuivent avec fermeté, malgré les rumeurs et les nouvelles contraires.

30. Il est évident qu'à la septième Réunion conjointe des ministres des relations extérieures du Groupe de Contadora et des pays d'Amérique centrale, qui s'est tenue à Panama le 7 septembre dernier, des progrès importants ont été réalisés dans le processus de négociation. La version révisée de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale [voir A/39/562] règle l'aspect général des conditions établies par les gouvernements d'Amérique centrale. Leurs observations finales devront être adressées à Panama au plus tard le 15 octobre, de façon à pouvoir apporter les dernières touches à ce document et procéder à sa signature et à son application le plus tôt possible.

31. Le Groupe de Contadora a assumé de façon satisfaisante le rôle qui lui était attribué dans ce processus. Maintenant, c'est aux gouvernements d'Amérique centrale de démontrer leur volonté politique pour la paix en reconnaissant ce document. La communauté internationale peut contribuer à la réalisation de cet objectif en lançant un appel aux cinq gouvernements d'Amérique centrale pour qu'ils fassent le pas historique et signent et appliquent l'Accord de Contadora, afin de parvenir harmonieusement à la paix et à la coopération en Amérique centrale.

32. Les déclarations qui ont été faites au cours du débat général l'année dernière ont montré qu'un consensus s'était produit à l'Assemblée en faveur de l'initiative de Contadora. Par ailleurs, il est très encourageant que les ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne, de l'Espagne et du Portugal se réunissent à San José (Costa Rica), les 28 et 29 septembre prochains, et l'on espère qu'ils réaffirmeront leur appui au processus de Contadora et répondront aux appels du Comité de soutien du développement économique et social de l'Amérique centrale, qui a été établi dans le cadre du Système économique latino-américain [SELA]. Autre fait encourageant, le 17 octobre prochain, on décernera, à Madrid, le Prix du prince des Asturies aux mandataires de Contadora. Tout cela crée un certain optimisme quant à une action pacificatrice de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela.

33. En terminant mon mandat de Président, je réitère ma gratitude à l'ensemble des Etats Membres qui ont contribué à mon élection et en particulier aux pays de l'Amérique latine, région à laquelle revenait par roulement géographique la présidence de la trente-huitième session. Il est donc compréhensible que, sans oublier la conception universaliste, aussi bien que multilatérale et pluraliste de l'Organisation des Nations Unies, ma présidence ait eu un net accent latino-américain. Et c'est pourquoi ceux d'entre nous qui sont dévoués à Bolívar peuvent dire avec le Libérateur : "Ma patrie, c'est l'Amérique". Avec votre permission, je voudrais vous livrer quelques réflexions sur la réalité latino-américaine, vue à travers l'optique de la Charte des Nations Unies.

34. Depuis la rive sud du Río Bravo jusqu'aux confins de l'Atlantique sud, sur une vaste zone géographique de 20,6 millions de kilomètres carrés, vivent 400 millions de personnes. Au début de l'an 2000, on en comptera 550 millions. L'histoire nous a faits voisins, dans cet hémisphère, d'une nation qui a

été la première, à l'ère moderne, à se rebeller et à vaincre un empire colonial, pour se transformer, 20 décennies plus tard, en une puissance militaire colossale.

35. Les Latino-Américains ont des caractéristiques et des aspirations personnelles. Nous luttons pour définir et bâtir notre destin. En tant qu'Etats indépendants et souverains, nous tendons à poursuivre nos propres intérêts, en les harmonisant — à l'intérieur du continent et à l'échelle mondiale — avec les autres Etats, sans que nous nous considérions engagés par les intérêts de quelque superpuissance que ce soit, surtout lorsque nous ne participons pas au processus de prise de décisions. En tant que pays du tiers monde, nous appartenons au Groupe des 77 et partageons ses vues. Nous allons vers une participation toujours plus grande de l'Amérique latine au Mouvement des pays non alignés, qui est la force la plus dynamique et la plus positive permettant d'atteindre les objectifs de la Charte des Nations Unies.

36. Dans notre région, nous sommes en faveur d'une entente régionale dans des conditions d'égalité souveraine et de respect mutuel qui, bien entendu, exige une réforme de l'Organisation des Etats américains [OEA] pour qu'elle s'harmonise avec les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous estimons que l'élection de l'homme d'Etat brésilien João Baena Soares comme Secrétaire général de l'organisation continentale permettra de la restructurer de façon efficace.

37. L'autodétermination, l'indépendance et la souveraineté, pour lesquelles ont combattu ceux qui ont forgé les républiques latino-américaines, ont inspiré la pensée d'illustres hommes d'Etat de la région qui s'associent à cette notion que l'Amérique latine doit être la principale bénéficiaire de la mise en valeur de ses ressources naturelles et de ses activités économiques, ce qui sous-tend sa personnalité et sa culture véritable.

38. L'idée de Bolívar d'une assemblée de plénipotentiaires dans le domaine politique, d'un organisme judiciaire latino-américain dans le domaine juridique, d'un accord sur des contingents militaires en ce qui concerne la sécurité collective, et d'une entité économique et sociale destinée à promouvoir le bien-être, le progrès et le développement de nos peuples est toujours valable et constitue l'objectif indispensable pour assurer l'unité et l'intégration de l'Amérique latine. Ces mécanismes latino-américains peuvent fonctionner parallèlement à ceux de l'OEA, qui a été conçue comme une instance commune de négociation et de coopération entre les Etats latino-américains et les Etats-Unis d'Amérique.

39. L'Amérique latine a appris les dures leçons de la crise de l'Atlantique sud et du conflit centraméricain. Nous sommes conscients que, conformément aux objectifs des Nations Unies, il faut trouver une solution pacifique à la question de la souveraineté de l'Argentine sur les îles Malvinas et rendre effectif le droit des nations de l'Amérique centrale à la paix et à l'autodétermination.

40. Les peuples latino-américains placent dans le même cadre la question de l'indépendance de Porto Rico, dont la libération de même que celle de Cuba se justifient parce qu'il s'agit de deux nations que Bolívar considérait comme des communautés historiques et culturelles hispano-américaines, qui ont à

juste titre le droit de faire partie de la famille des nations latino-américaines.

41. Les problèmes frontaliers de la région doivent, eux aussi, faire l'objet d'un règlement pacifique. Il ne faut pas prolonger les souffrances et les inquiétudes des personnes habitant les régions touchées par les conflits, dont le règlement ne peut intervenir que par la conciliation. Ces conflits sont totalement injustifiés; il s'agit de pays frères appelés à un destin commun supérieur.

42. Le maintien de la neutralité du canal de Panama est l'une des priorités de la politique internationale panaméenne; elle revêt une très grande importance, aussi bien pour le continent américain que pour la communauté internationale. Le respect de la neutralité en question assure l'utilisation pacifique, juste et rapide de cette voie interocéanique et contribue à créer les conditions nécessaires à son amélioration constante.

43. Le Panama, les Etats-Unis et le Japon ont constitué une commission chargée de préparer les termes de référence pour étudier d'autres possibilités qu'un canal à écluses, afin que cette voie internationale puisse répondre aux exigences des transports maritimes mondiaux au siècle prochain.

44. L'avenir du canal en tant que voie rendant un service public international dépend du strict respect de la lettre et de l'esprit des traités de 1977. Le canal, ses installations et les zones nécessaires à sa défense sont au service de la communication pacifique et de la coopération entre tous les peuples et toutes les nations mais, dans aucun cas, ils ne doivent être utilisés à des fins belliqueuses ou pour lancer des actes d'agression contre un autre pays, quel qu'il soit.

45. Voilà pourquoi il est tellement significatif que, dans le cadre de l'application des traités, les Etats-Unis perdront, le 1^{er} octobre 1984, leur autorité d'administrer l'Ecole des Amériques. En conséquence, les installations de l'Ecole et le Fort Gulick reviendront au Panama et seul le drapeau panaméen flottera sur ceux-ci. A la même date, les services des Etats-Unis qui assurent les communications postales pour les employés de la Commission du canal de Panama seront suspendus et ce sont donc les agents des postes de la République du Panama qui seront utilisés après cette date. C'est dire que nous marchons à grands pas vers la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance du Panama.

46. La solution des problèmes économiques et sociaux va de pair avec celle des problèmes politiques. Voilà pourquoi nous accordons au SELA la plus haute priorité et rappelons dans cette instance mondiale que l'Amérique latine, dont la dette se monte à 350 milliards de dollars, a plus que toute autre région, intérêt à ce que l'on reprenne le dialogue Nord-Sud afin de relancer la coopération économique internationale pour le développement.

47. A cet égard, la Déclaration de Quito et le Plan d'action, adoptés par la Conférence économique latino-américaine, tenue à Quito du 9 au 13 janvier 1984 [A/39/118, annexe], sont particulièrement pertinents. La Déclaration contient une analyse approfondie et exhaustive de la réalité latino-américaine et offre des possibilités de solution à inclure dans le Plan d'action qui sera examiné lors de la dixième réunion

ordinaire du Conseil latino-américain du SELA, à Caracas, dans quelques semaines.

48. Il convient de rappeler ici qu'il est impossible de réaliser la stabilité internationale si l'on ne remédie pas de manière significative à la situation où se trouvent les peuples et les nations pauvres du monde.

49. A ce propos, comme je l'ai dit hier à la clôture de la trente-huitième session :

“Il conviendra de poursuivre ces efforts pour obtenir de nos associés du nord une réaction favorable aux négociations globales... ”

“Seules des négociations globales et universelles, où les parties seront conscientes de l'interdépendance des problèmes du commerce, du financement du développement, du système monétaire international et des autres éléments fondamentaux du processus de développement, permettront à l'économie mondiale de sortir de la crise structurelle qui l'affecte et qui a causé tant de dégâts à l'économie fragile des pays en développement.

“Continuer de refuser l'ouverture des négociations globales reviendrait à rejeter la coopération internationale, à écarter le multilatéralisme et à revenir aux pratiques bilatérales nationalistes aux conséquences funestes pour la préservation de l'indépendance économique et politique des nations en développement.” [106^e séance, par. 22, 24 et 25.]

50. J'espère aussi que durant cette session de l'Assemblée générale et à l'occasion des réunions consacrées à la commémoration du quarantième anniversaire, on poursuivra l'examen des objectifs et des méthodes de travail des Nations Unies en général et de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité en particulier. Dans ce contexte, je suis heureux de constater que l'UNITAR a pris l'initiative de proposer que l'on organise en avril prochain une réunion des anciens Présidents de l'Assemblée générale pour se pencher sur les moyens de rendre l'Assemblée plus efficace. En ce qui me concerne, j'aurai grand plaisir à contribuer à cette importante tâche, car à mon avis tous les dirigeants qui m'ont précédé à la présidence de l'Assemblée générale méritent le respect et la reconnaissance de la communauté internationale.

51. Avant de terminer, je voudrais dire à nouveau combien je suis reconnaissant de l'appui et de la coopération sans réserve que m'ont apportés toutes les délégations, le Secrétaire général et le personnel du Secrétariat. Je n'oublierai jamais l'expérience enrichissante qu'a été cette présidence de l'Assemblée générale. Elle restera un souvenir précieux. J'estime qu'à sa trente-huitième session, l'Assemblée générale, en dépit des nombreuses questions difficiles qu'il lui a fallu examiner et des limitations qui lui ont été imposées par les tristes réalités du monde où nous vivons, a utilement contribué à la réalisation des objectifs de la communauté des nations. Je suis certain que, de la même façon, l'Assemblée générale, à sa trente-neuvième session, sous la conduite éclairée de M. Paul Lusaka, s'efforcera d'aborder avec sérénité et de manière constructive les nombreuses questions en suspens et les nouveaux points inscrits à son ordre du jour.

52. Quel défi ce travail constitue pour nous ! De bien des manières, lentement mais sûrement, nous sommes en train de contribuer à l'édification du monde de

demain, un monde qui bientôt — dans 15 ans — entrera dans son troisième millénaire, un monde qui continuera d'être un ensemble de diversités en même temps que celui où, grâce à la bonne volonté, les cultures, les religions, les différents modes de vie et systèmes politiques qui nous divisent aujourd'hui s'harmonisent. Dans un avenir pas très lointain, nous verrons, à l'Organisation des Nations Unies, les divergences de vues se transformer en un consensus polyphonique de réalisations unitaires. Ne renonçons ni à l'espoir ni à la certitude de voir le potentiel inépuisable de l'imagination du genre humain imprimer une direction ferme à cette magnifique planète, éliminer les conflits et garantir une vie meilleure aux milliards de personnes qui, alors, hériteront de la Terre.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Election du Président de l'Assemblée générale

53. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'espagnol*) : J'invite à présent les membres à procéder à l'élection du Président de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale.

54. Puis-je rappeler que, aux termes du paragraphe 1 de l'annexe à la résolution 33/138 de l'Assemblée générale, le Président de la trente-neuvième session doit être choisi parmi les représentants du Groupe des Etats d'Afrique ? A cet égard, j'ai été informé par le Président du Groupe des Etats d'Afrique que ce groupe appuyait la candidature de M. Paul John Firmino Lusaka, de la Zambie, à la présidence de l'Assemblée générale.

55. Conformément aux dispositions du paragraphe 16 de l'annexe VI du règlement intérieur de l'Assemblée générale, je déclare donc M. Paul John Firmino Lusaka, de la Zambie, élu Président par acclamation de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale [*décision 39/302*].

56. Je présente à M. Lusaka mes sincères félicitations à l'occasion de son élection et je l'invite à assumer la présidence.

M. Lusaka (Zambie) prend la présidence.

Allocution de M. Paul J. F. Lusaka, président de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale

57. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : C'est un grand honneur que d'être élu président de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Mon élection à cette haute fonction est avant tout un hommage rendu à mon pays, la Zambie, ainsi qu'à mon président, M. Kenneth David Kaunda, qui a fait de la philosophie d'humanisme de la Zambie et de son appui aux Nations Unies et à la coopération internationale le symbole de la politique étrangère de la Zambie.

58. Je voudrais exprimer mes remerciements sincères à tous les Etats Membres représentés à cette assemblée, et à chacun d'eux, en particulier, à l'occasion de cette élection unanime. J'aimerais particulièrement remercier les membres du Groupe des Etats d'Afrique à l'Organisation des Nations Unies de l'appui qu'ils m'ont apporté et les prier de transmettre mes remerciements aux chefs d'Etat ou de gouver-

nement africains qui ont endossé ma candidature à la dix-neuvième session ordinaire de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Addis-Abeba en juin 1983. Je remercie également le Mouvement des pays non alignés qui a appuyé cette candidature. Qu'il me soit permis de vous assurer que je m'efforcerai de me montrer à la hauteur de la confiance que vous avez placée en moi. Ce faisant, je m'inspirerai de la Charte des Nations Unies et de la volonté collective de cette assemblée.

59. Ce n'est pas sans un certain émoi que j'assume cette responsabilité, surtout lorsque je regarde la longue liste de mes illustres prédécesseurs qui constituent un véritable aéropage. J'ai en particulier l'honneur unique d'assumer la présidence de l'Assemblée générale après un chef d'Etat, M. Jorge Illueca, président du Panama, qui a présidé la trente-huitième session. Par son aimable personnalité et sa dignité, par son dévouement et son attachement à l'esprit et aux principes de la Charte des Nations Unies, et par la manière sage et courageuse dont il a guidé l'Assemblée, il a donné un exemple qu'il ne me sera pas facile d'égaliser. Je me console cependant en sachant que ma tâche sera facilitée grâce aux conseils sages et compétents du Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, que j'ai appris à admirer et à respecter pour les qualités intellectuelles, le jugement, le tact et la compréhension qu'il a déployés au cours de notre très longue et intime association à bien des égards. Je compterai naturellement sur la coopération habituelle des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies dans nos efforts pour mener à bien la tâche difficile qui nous attend.

60. Il y a 20 ans, c'est un fils distingué de l'Afrique, symbolisant la décennie de l'indépendance et de l'émancipation de l'Afrique, qui était élu dix-neuvième Président de l'Assemblée générale. C'était alors une époque de crise aiguë pour l'Organisation et l'ombre d'un effondrement imminent planait sur l'Assemblée générale. Nous avons eu la grande chance de trouver, grâce à une habileté et une imagination exceptionnelles, des dispositions qui ont permis à l'Organisation de survivre.

61. Il est utile de rappeler les considérations et les éléments sous-jacents qui nous ont poussés à atteindre le consensus qui permit de surmonter les crises de cette époque. Les Etats Membres, bien que dévoués au principe important d'une responsabilité financière collective pour le maintien de la paix et pour l'entretien de l'Organisation, étaient également conscients du rôle crucial joué par les plus grandes puissances pour garantir l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies. Par conséquent, tous les efforts possibles furent faits afin de promouvoir des relations plus étroites entre les deux grandes puissances, en vue d'assurer la survie de l'Organisation.

62. Aujourd'hui, au moment où nous nous apprêtons à commémorer le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous faisons face à toute une série de difficultés qui pourraient précipiter l'Organisation dans une crise profonde. Nous regrettons tous vivement le triste état des relations actuelles entre les deux superpuissances. Alors qu'il n'y a aucune assurance selon laquelle de bonnes relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique rendraient l'Organisation des Nations Unies plus efficace, des

relations dont toute coopération serait absente ajouteraient certainement encore à ses difficultés. Le thème central de la Charte est le principe d'un concert de grandes puissances, et la responsabilité spéciale confiée aux membres permanents du Conseil de sécurité concrétise ce thème. Il est donc compréhensible que nous devions lancer un appel pressant aux grandes puissances pour qu'elles explorent rapidement toutes les voies qui pourraient nous permettre de reprendre le dialogue dans un esprit de compréhension et de souplesse, empreint du sens de leurs responsabilités. L'ordre du jour que nous avons sous les yeux exige d'urgence notre attention : la nécessité de parvenir à des arrangements mutuellement acceptables pour stabiliser l'équilibre stratégique et pour mettre fin à la course aux armements et la renverser, en particulier dans le domaine des armes nucléaires. Le monde n'est pas sûr lorsque les grandes puissances ne sont pas engagées dans un dialogue sérieux visant à contrôler et à mettre fin ou à geler la modernisation constante des armes nucléaires.

63. La sagesse traditionnelle donne à penser que les plus grandes puissances n'ont pas besoin de l'Organisation des Nations Unies pour survivre. Certes, d'aucuns affirment même que la sécurité internationale depuis la fondation de l'Organisation a été garantie par l'"équilibre de la terreur" nucléaire et que l'existence de l'Organisation n'a joué aucun rôle dans cette question. Alors que l'on peut faire valoir que cet équilibre de la terreur a joué un rôle pour prévenir une guerre totale, il n'a que très peu contribué à la création d'une véritable paix. L'Organisation des Nations Unies, au contraire, y a apporté d'importantes contributions. On peut certainement affirmer qu'un monde sans l'Organisation des Nations Unies serait un monde où il serait beaucoup plus dangereux de vivre. L'équilibre de la terreur lui-même fonctionne dans un contexte de diplomatie et d'échanges internationaux. A cet égard, du moins, tous les Etats dépendent de ce contexte dans lequel l'Organisation des Nations Unies constitue un élément majeur.

64. Toutefois, le fait de savoir si l'un ou l'autre Etat pourrait survivre sans l'Organisation des Nations Unies est un problème qui n'est ni crucial ni au centre de nos préoccupations. Les Etats, petits et moyens, ont besoin de l'Organisation, et cela, non parce qu'ils sont persuadés qu'elle est en mesure d'assurer leur sécurité et leur indépendance, voire leur survie même. Bien au contraire, les méthodes lourdes et rigides du Conseil de sécurité et ses difficultés croissantes quand il s'agit de prendre des décisions rapides et efficaces n'offrent pas de grands espoirs dans ce sens. Au contraire, les Etats ont besoin de l'Organisation des Nations Unies — et j'espère que cela vaut aussi pour les grandes puissances — parce que cette organisation représente jusqu'à ce jour la structure la plus ingénieuse de l'humanité pour utiliser des méthodes de coopération afin de s'attaquer aux vieux ennemis de l'homme : la guerre, la maladie, la pauvreté et le déni des droits fondamentaux de l'homme et de la liberté.

65. Dans des conditions favorables, l'Organisation des Nations Unies crée le cadre dans lequel les Etats peuvent user de leur bon sens pour énoncer les normes qui, si elles sont respectées, garantiront le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

66. Il est tentant pour les Etats Membres — se fiant trop peut-être à leur propre autorité militaire, indus-

trielle, économique et morale — de croire qu'ils peuvent non seulement assurer leur propre sécurité mais imposer leurs notions de paix et de sécurité à la communauté mondiale. L'histoire, avec sa longue série de montées et de chutes d'empires, nous apprend quelque chose de différent. Aucun Etat, pour imposer que soit sa puissance militaire ou sa force industrielle et économique, ne saurait avoir l'exclusivité du bon sens, ni mettre en œuvre à lui seul la force et la ténacité nécessaires pour préserver la paix et la sécurité de la communauté internationale. Je sais, bien sûr, qu'un Etat seul peut être bien placé pour faire obstruction aux efforts internationaux visant à renforcer le mécanisme global de paix et de sécurité. Mais n'oublions jamais que l'obstruction ne remplace pas le rôle de dirigeant.

67. La proximité du quarantième anniversaire de l'Organisation nous donne une occasion exceptionnelle de renouveler notre engagement en faveur de cette vérité importante : le monde a besoin de l'Organisation des Nations Unies. Le cadre conceptuel qui a donné naissance à l'Organisation est aussi vital et essentiel qu'au moment où il a été élaboré dans la période critique de la lutte contre le nazisme et le fascisme. Néanmoins, il nous incombe à tous de reconnaître avec franchise que tout ne va pas bien à l'Organisation dans les circonstances actuelles.

68. Tout à l'heure, j'ai fait allusion aux crises que nous traversons actuellement. Il est vrai, bien sûr, que depuis sa création l'Organisation a été poussée dans un sens, puis dans l'autre, et a traversé maintes périodes difficiles. Nous avons connu plusieurs crises de confiance et de déception. Nous les avons toutes surmontées.

69. Cependant, ce à quoi nous sommes confrontés aujourd'hui est plus grave. Certains Etats Membres mettent en cause la légitimité même de l'Organisation. D'aucuns affirment que les organes délibérants de l'Organisation des Nations Unies ont cessé de respecter les principes d'objectivité, de modération et d'équité. On est même allé jusqu'à dire que ces organes ont servi d'instruments pour exacerber les conflits au lieu de promouvoir la compréhension et la réconciliation entre les Etats. D'autres se plaignent qu'il y a deux poids, deux mesures et que les décisions manquent de cohérence. On estime que l'imposition de sanctions collectives devrait être entièrement effective dans certaines situations, mais est impraticable et inutile dans d'autres. De toute évidence, cette façon de voir les choses, même si elle n'est pas absolument incorrecte, ne contribue guère à la crédibilité de l'Organisation.

70. Mais le moment n'est plus aux invectives, aux blâmes réciproques ou aux doigts accusateurs pour disséquer les maux de l'Organisation des Nations Unies. Ce qu'il faut, à ce stade critique, c'est une pause pour réfléchir profondément et pour réévaluer l'orientation que nous devons suivre pour que l'Organisation retrouve sa crédibilité et son acceptation totale. L'heure n'est pas à la rhétorique bruyante; elle n'est pas non plus aux réponses faciles ou évasives, ou à la politique de l'autruche. Nous devons être unis dans notre conviction que l'Organisation des Nations Unies reste un instrument humain indispensable dans la conduite des relations internationales. Et, dans le cadre de cette conviction, nous devons examiner nos

actes et nos systèmes pour y apporter les réformes nécessaires et pour atteindre les objectifs pour lesquels la Charte a été conçue.

71. Bien sûr, cette tâche ne sera pas facile. Si nous sommes capables de nous attaquer avec succès à certains problèmes qui figurent en permanence à l'ordre du jour, nos chances de succès augmenteront considérablement. Par exemple, nous devons rapidement nous attaquer à un problème qui continue de confondre la majorité écrasante des Etats Membres. Conformément aux principes de la Charte, l'Organisation des Nations Unies est fermement opposée à la politique d'*apartheid* pratiquée par le régime sud-africain. Pourtant, certains semblent troublés par ce qu'ils appellent l'obsession de la majorité avec l'Afrique du Sud. L'Organisation ne peut pas, moralement, coexister avec l'*apartheid*. Il s'agit d'une politique diabolique qui corrompt inévitablement le peuple et l'Etat qui la pratiquent. Non seulement l'*apartheid* prive les Africains de leur dignité humaine fondamentale, mais il permet d'imposer un gouvernement minoritaire blanc inacceptable en Afrique du Sud. De même que la paix est indivisible, la défense de la liberté et de la démocratie est indivisible. Il est vraiment alarmant que les Etats qui s'enorgueillissent de leur propre gouvernement libre et démocratique ne se rendent pas compte du fait que la politique d'*apartheid* nie effrontément tous les principes d'une démocratie véritable. Comment les principes démocratiques peuvent-ils être largement acceptés si un Etat qui les écrase est traité comme un allié par d'autres Etats fondés sur des principes démocratiques ?

72. D'aucuns nous demandent constamment de faire preuve d'un maximum de patience et de retenue et nous invitent à octroyer un délai à l'Afrique du Sud pour lui permettre de mettre ses affaires en ordre. La réponse de l'Organisation des Nations Unies devrait être sans équivoque : nous ne sommes pas impressionnés par un quelconque replâtrage du système d'*apartheid*. Une modification constitutionnelle qui ne traiterait pas des droits légitimes de la majorité écrasante du peuple de l'Afrique du Sud ne mérite ni l'appui ni la tolérance silencieuse de l'Organisation. La diplomatie acrobatique qui cherche à leurrer une communauté mondiale facile à tromper ne devrait pas être considérée comme une démonstration appropriée de souplesse. Le problème moral fondamental est clair, s'agissant de l'*apartheid* en Afrique du Sud, et tant que l'Organisation n'aura pas pris la décision catégorique et sans compromis de combattre le racisme et l'*apartheid*, sa crédibilité sera mise en doute.

73. Comme je l'ai signalé au début de ma déclaration, l'ampleur des réalisations de l'Organisation des Nations Unies pour ce qui est de la mise hors la loi du colonialisme est immense. Sur une note personnelle, je dirai que j'ai le privilège d'être votre président en raison de la nouvelle norme internationale contre le colonialisme énoncée par l'Assemblée générale en 1960. Il subsiste néanmoins un point de résistance obstinée : l'Afrique du Sud continue à défier le consensus international sur la Namibie.

74. Plus de six ans se sont écoulés depuis que les espoirs sont nés quant à l'indépendance imminente de la Namibie. Le régime sud-africain a fait preuve de beaucoup d'habileté dans sa diplomatie évasive et

cette ingéniosité n'a pas été égalée par des efforts sérieux visant à appliquer pleinement la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Au lieu d'assister aux efforts déterminés faits de tous les côtés pour assurer le respect de cette résolution par l'Afrique du Sud, nous sommes les témoins de vains efforts visant à lier l'indépendance de la Namibie à des questions sans rapport. Entre-temps, les souffrances et les difficultés du peuple namibien continuent. Il est essentiel que nous collaborions et redoublions d'efforts pour mettre en œuvre le plan des Nations Unies afin de permettre au peuple namibien de jouir de la liberté et de l'indépendance qu'il mérite tellement. D'ici là, j'espère que l'Assemblée générale continuera d'apporter un appui ferme à la South West Africa People's Organization.

75. En ce qui concerne la crise du Moyen-Orient, la grande divergence d'opinions et la vive émotion qu'elle a suscitées au cours de nos délibérations ont malheureusement empoisonné l'atmosphère des Nations Unies. Néanmoins, la recherche de la paix au Moyen-Orient demeure la responsabilité primordiale de l'Organisation. A un moment où il est de bon ton de minimiser les réalisations des Nations Unies dans cette région, nous devrions garder en mémoire le rôle crucial joué par l'Organisation depuis le déclenchement du conflit arabo-israélien. Pourtant, de nos jours, l'Organisation a peu ou pas d'influence dans les efforts concertés pour trouver un règlement juste et durable. Il est significatif, néanmoins, de noter que seule l'Organisation des Nations Unies, dans la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, en date du 22 novembre 1967, a énoncé les principes d'une solution équitable de ce problème. Les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil ainsi que les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale fournissent le cadre d'un règlement pacifique. En abordant le problème du Moyen-Orient, il faut faire preuve d'une compréhension plus profonde à l'égard de certaines considérations fondamentales qui ne peuvent être ignorées. Aux termes de la Charte des Nations Unies, l'annexion de territoires étrangers conquis par la force est inadmissible. Pareille pratique appartient au passé et n'a pas sa place à l'Organisation. De même, tout Etat Membre a le droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. En outre, le principe de l'autodétermination et de l'existence en tant que nation est sacré pour la majorité écrasante des Etats Membres et il est de notre devoir de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour défendre ce principe et en assurer la jouissance au peuple palestinien.

76. Il existe deux principaux obstacles à la participation de l'Organisation des Nations Unies dans la recherche de la paix au Moyen-Orient. Le premier obstacle est la crainte de l'une des parties au différend de ne pas être traitée équitablement par l'Organisation. Le second obstacle réside dans l'absence d'une coopération digne de ce nom entre les grandes puissances, qui conduirait à la réalisation des objectifs des Nations Unies au Moyen-Orient. Il est surprenant de constater que, très souvent, on oublie que le rôle particulier dévolu aux Etats-Unis et à l'Union soviétique dans les efforts en faveur d'une paix juste et durable au Moyen-Orient en acceptant que la conférence de la paix sur le Moyen-Orient se déroule sous leur présidence commune, fut souligné en décembre 1973. Par sa résolution 31/62 du 9 décembre 1976,